Comité Social et Territorial du conseil régional de la Région Normandie du 16 novembre 2026

Déclaration préalable de la CGT-CRN

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, cher(e)s collègues,

Depuis plusieurs années, et à chaque CST, nous dénonçons l'absence de véritable dialogue social dans cette collectivité.
En cette fin d'année 2026, en ce dernier CST de la mandature, nous sommes obligés de revenir une nouvelle fois sur le sujet.
Rappelons tout d'abord que nos revendications ne sont pas le fruit de notre imagination mais elles émanent des agents que nous représentons ! Elles sont légitimes ! Et pourtant, elles ne sont pas suivies de réponses concrètes ni d'actes.
Prenons pour exemple, le déploiement du dispositif *« mosaïc office »* sur les sites administratifs.
Vous décidez d'autorité de le mettre en œuvre dans d'autres services alors qu'il n'apporte pas satisfaction dans les directions où il a été expérimenté.
Autre exemple, concernant les agents des lycées. Combien de fois nous vous avons alerté sur leur manque d'accès à l'information régionale ?
Comme vous le savez, les moyens informatiques mis à leur disposition ne fonctionnent pas depuis le début !
Au courrier adressé au Président par la CGT-CRN le 7 octobre dernier, on nous répond que *« …2026 constitue une année de transition et qu'un temps de concertation est prévu… ».*
Il serait temps !
Car nous sommes à quelques jours des élections professionnelles et nous n'avons aucune garantie que chaque agent puisse voter !

La CGT-CRN souhaite intervenir sur la question du déroulement de carrière des Responsables d'Équipe Technique (RET)
Ils exercent aujourd'hui des missions dont l'ampleur, la complexité et le niveau de responsabilité ne cessent de croître au sein des lycées normands.
Au quotidien, ils doivent maîtriser et mettre en œuvre de nombreuses compétences dépassant largement leurs attributions.
Un exemple récent confirme la situation.
Une campagne de mesure de la qualité de l'air des bâtiments des lycées normands est organisée depuis octobre 2026.

Si cette démarche présente un intérêt indéniable, les conditions de sa mise en œuvre interrogent fortement.
En effet, le calendrier imposé apparaît particulièrement contraint et ne tient manifestement pas compte de la charge de travail déjà assumée par les RET.
Une fois de plus, nous assistons à une charge de travail et de responsabilité supplémentaire de ces agents sans contreparties significatives, ni de reconnaissance statutaire.
De plus, les RET (étiquetés managers) exercent des fonctions d'encadrement et ne sont pas reconnus à leur juste valeur.
C'est pourquoi nous demandons l'ouverture effective de l'accès à la catégorie B pour l'ensemble des RET qui exercent des fonctions managériales.
Reconnaître les RET en catégorie B, c'est reconnaître le principe :
« À responsabilités égales, reconnaissance égale ! »

Autre sujet, le régime indemnitaire pour les agents de l'ex-Haute-Normandie. Sa baisse, pour un grand nombre d'agents au moment de la fusion, avait été dénoncée par la CGT-CRN car elle n'est pas légale.
Une décision de justice nous a donné raison.
C'est pourquoi la CGT-CRN a adressé un courrier au président de Région le 21 juin 2026 pour demander l'application de la jurisprudence, c'est-à-dire le rétablissement du régime indemnitaire pour celles et ceux qui ont subi une perte au moment de la fusion ainsi que le versement rétroactif des sommes dues à chaque agent.
Une première réponse nous a été apportée 29 juillet 2026. Elle indique que *« La collectivité apportera toute l'attention nécessaire aux situations des agents qui feront valoir leur situation à titre individuel, et instruira leur demande, dans le respect des voies et des délais prévus par les textes en vigueur ».*
Dans les faits, les dossiers des agents ayant fait la demande n'ont pas été instruits. Ils ont reçu une réponse complètement surréaliste !
Dans cette réponse, le motif juridique se transforme en *« recours gracieux »,* ce qui n'est pas l'objet de la demande.
De plus, ce courrier invite les agents concernés à saisir le Tribunal Administratif, en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, pour faire valoir un droit qui a été déjà acté par les tribunaux !
La justice rend une décision et les agents devraient la saisir de nouveau ?
Vous avez perdu une première fois en première instance au TA, vous avez perdu une seconde fois en appel à la Cour Administrative d'Appel, et vous avez perdu une troisième fois au Conseil d'Etat après avoir épuisé toutes les voies de recours possibles.

Malgré cela, vous semblez refuser d'appliquer l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Douai faisant office de jurisprudence, c'est-à-dire de loi.
Difficile d'imaginer qu'une collectivité comme la Région Normandie utilise des méthodes de *« voyous »* pour gagner du temps et payer le moins possible, en intimidant et décourageant les agents qui souhaitent récupérer leur juste dû !
C'est pourquoi nous exigeons qu'une réponse positive leur soit apportée dans les plus brefs délais.

Suite à l'augmentation du coût de la vie et à la hausse durable des prix du carburant, nous avons demandé au Président de faire un geste pour les plus bas salaires et de permettre aux agents des sites administratifs de télétravailler une journée de plus par semaine pour réduire leurs frais de transport pendant la crise.
Encore une fois, la réponse est hallucinante !
Nous demandons des mesures exceptionnelles applicables en période de crise et la réponse est une liste à la *« Prévert »* des actions déjà en vigueur dans la collectivité.
Pourtant, une prime exceptionnelle aurait permis aux agents dont les revenus sont les plus faibles de faire face temporairement à la vie devenue très chère.
Aussi, une journée supplémentaire de télétravail pour les agents des sites n'aurait pas coûté un seul centime à la collectivité !

Parlons maintenant du régime indemnitaire.
Nous évoquerons ce sujet en détail quand nous aborderons le point 8 de l'ordre du jour de ce CST.
Mais quelques mots quand même dans cette déclaration préalable.
Pour des milliers d'agents qui assurent chaque jour le service public dans des conditions parfois difficiles, l'IFSE n'a pas été revalorisée d'un seul centime d'euro depuis dix ans de fusion.
Et là, vous décidez d'augmenter le régime indemnitaire des emplois supérieurs, DGS et DGA !

Pour la CGT-CRN, cette différence de traitement est purement scandaleuse !

Il n'est pas trop tard pour corriger cette injustice Madame la Présidente.
Nous demandons qu'une augmentation significative de l'IFSE pour tous les agents soit proposée par délibération à l'assemblée plénière du conseil régional du 16 décembre prochain pour application au 1er janvier 2027.
La CGT-CRN ne lâchera rien sur cette revendication légitime et mobilisera les agents si vous ne l'entendez pas !

Parce que sans les agents, il n'y a pas de service public. Et sans justice salariale, il ne peut y avoir de justice sociale.

Pour terminer, nous fêtions les 80 ans de la création du statut des fonctionnaires le 19 octobre dernier.
A l'heure du « fonctionnaire bashing » par une partie de la classe politique, la CGT tient à rappeler que les agents de la fonction publique ne sont pas responsables de la dette, ni de la situation budgétaire du Pays.
A la veille d'une échéance démocratique majeure, il est utile de rappeler que les services publics ne sont pas une charge budgétaire mais un investissement pour le plus grand nombre et pour les générations futures.
Après 10 ans de Macronie, la dette a explosé pour atteindre des niveaux vertigineux.
Alors que dans le même temps, les services publics ont diminué et sont sans cesse remis en cause et tenus responsables de cette gabegie financière.
Gabegie financière qui a engraissé les plus riches comme jamais.

Pour la CGT, le service public est un bien précieux, c'est le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas.

Merci de votre attention.

Les élu(e)s CGT-CRN